



PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai, le Conseil Municipal de la Commune de VERIN s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie PEYSELON, Maire, salle de la mairie, à 19h30.

Date de la convocation : le 2 mai 2025

Présents : MARIANI Françoise, CROUZET Jean-François, BLANC-AMSELLEM Jacqueline, GALLIEN Michel, GELAS Delphine, CHAREYRE Jocelyne, MARRON Quentin et WETTA Patrick

Absents excusés : GOEHRY Cyrille (pouvoir à M. WETTA Patrick), DEY Frédéric (pouvoir à Mme CHAREYRE Jocelyne), LEVAVASSEUR Hervé (pouvoir à Mme PEYSELON Valérie), CORCY Stéphane, GENISSEL Fabienne et MIRANDON Séverine

Secrétaire de séance : CROUZET Jean-François

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du 7 avril 2025
- Composition du conseil communautaire
- Gestion du personnel
- Devis pour le projet bibliothèque/lieu partagé
- Demande de subvention DRAC
- Demande de subvention conseil départemental de la Loire
- Fixation tarif du marché de Noël
- Avenant à promesse compromis de vente
- Fonctionnement garderie école
- Devis ordinateurs portables
- Compte rendu des différentes commissions
- Questions diverses

Un autre point important non prévu à l'ordre du jour sera abordé avec l'accord de l'Assemblée

1-Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 a été envoyé aux Conseillers avec la convocation afin qu'ils en prennent connaissance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** ce procès-verbal.

2- Composition du conseil communautaire

Avant le 31 aout 2025, le conseil municipal doit se prononcer sur la composition du conseil communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux. A défaut d'un accord, le Préfet fixera à 28 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPR.

Madame le Maire propose de fixer à 35 le nombre de sièges en fonction de l'accord local qui prévoit une répartition des sièges par rapport à la population municipale de chaque commune (Pelussin aurait 7 sièges, Chavanay 5, Maclas et St Pierre de Bœuf 3...). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de fixer, à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPR

3- Gestion du personnel

Madame le Maire rappelle qu'en janvier 2024, les agents des collectivités territoriales ont bénéficié d'une hausse de 5 points d'indice majoré sur leur rémunération. Or, un contrat établi par la collectivité lors du recrutement d'un contractuel mentionne en effet indice Brut et indice majoré sans la mention " suivra les évolutions réglementaires"

Le contrat vise un Indice Brut associé à un Indice Majoré, un avenant doit être fourni au comptable si la collectivité entend prendre en compte les dispositions introduites par le décret n°2023-519 du 28 juin 2023.

Madame le Maire indique qu'aucun avenant n'a été pris au 1^{er} janvier 2024 pour l'agent concerné.

Il est donc proposé au conseil municipal d'appliquer la majoration de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'appliquer la majoration de 5 points et ceci de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2024 pour les salaires établis depuis le 1^{er} janvier 2024, **DONNE** délégation de signature à Madame le Maire pour l'avenant nécessaire.

4- Devis pour le projet bibliothèque/lieu partagé

Ce point est reporté à un prochain conseil

5- Demande de subvention DRAC et au département de la Loire

Ce point est reporté à un prochain conseil

6-Fixation tarif marché de noël

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que jusqu'à maintenant, chaque fin d'année, la Commune organise, à la salle d'animation des Poizolles une exposition d'artistes sur un weekend. Cette exposition est devenue un marché de Noël qui se déroule sur deux jours, du samedi matin au dimanche soir. Jusqu'alors une participation était demandée aux exposants pour leur emplacement. Le tarif proposé est de 25 euros par exposants. De plus, pour pallier aux absences non justifiées ou aux départs anticipés, une caution de 50 € sera demandée aux exposants. Cette caution sera encaissée si l'exposant ne se présente pas lors de l'exposition (sauf motif impérieux ou cas de force majeur) ; Ou s'il décide de partir avant ce qui était prévu lors de son inscription. Cette caution leur sera rendu à la fin de l'exposition. Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de demander aux exposants du marché de Noël une participation de 25 euros, **DECIDE** de demander aux exposants du marché de Noël une caution de 50 € pour dissuader les absences injustifiées ou départs anticipés.

7-Avenant à promesse compromis de vente

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire d'un terrain cadastré AA 61 situé Route du Bourey. Ce terrain fait partie de l'OAP n°3 du PLU approuvé le 14 septembre 2017.

L'aménageur VIABILIS a fait part à la Commune de son intérêt pour acquérir cette parcelle afin d'y aménager un espace public pour la Commune comme il est prévu dans l'OAP. La parcelle sera achetée par Viabilis, aménagée en espace public puis rétrocédée gratuitement à la Commune.

La délibération n°2022-21 du 11 avril 2022 a autorisé Madame le maire à signer la promesse de vente. Or, le délai de signature de l'acte authentique arrive à terme vendredi 16 mai 2025. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour la signature d'un avenant pour prolonger cette promesse de vente pour une durée de 45 mois expirant le 16 février 2026.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la promesse de vente et l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

8-Fonctionnement garderie école

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en octobre 2022, une délibération a été prise fixant une pénalité de retard aux parents dépassant l'horaire de fermeture de 18h30 pour venir chercher leur enfant à la garderie et cela sans justifications de leur part.

Cette pénalité permet de tarifer les retards trop importants de certains parents à la garderie ; L'objectif n'étant pas de pénaliser un retard exceptionnel et justifié mais seulement les retards sans appels au préalable, après 18h30 qui suppose la présence d'un de nos agents en dehors de ses heures de travail.

Il convient de revoir le montant de cette pénalité ; Madame le Maire propose une pénalité de 10 euros.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE**, pour les retards éventuels constatés à la garderie, d'appliquer une pénalité de 10 euros aux familles récupérant leur enfant après la fermeture de la garderie à 18h30, et sans motif exceptionnel et justifié, **DIT** que la présente disposition prendra effet dès le 13 mai 2025

9- Devis ordinateurs portable

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'une demande a été faite par l'institutrice de la classe de PS/MS pour s'équiper d'un ordinateur portable. Parallèlement à cette demande, il est proposé d'équiper également la mairie d'un PC portable pour mise à disposition du public.

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Micro D'clic d'un montant de 950,00 € HT, soit 1.140,00 € TTC pour l'achat de deux PC portable équipés d'un système Windows 11.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Micro D'clic pour un montant de 950,00 € HT, soit 1.140,00 € TTC, **AUTORISE** Madame le Maire à signé ce devis.

10-Attribution d'un barnum par la région AURA

Madame le Maire expose à l'assemblée la proposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; Elle met en place un dispositif permettant aux communes de bénéficier d'un barnum gratuitement, afin qu'il soit utilisé par les associations locales lors de leur évènement. Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au bonus ruralité de la Région, c'est-à-dire les communes de moins de 2000 habitants et situées hors métropoles. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un barnum pour la commune et ses associations à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'attribution d'un barnum à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

11- Compte rendu des différentes commissions

- Service à la personne (commission CCPR)

Mme Blanc-Amsellem s'est rendue à cette commission où il a été question de la présentation des nombreux services proposées par la Maison France Services à Pelussin (espace petite enfance, espace social, emploi, le Chapi...). Son rôle est d'apporter des services de proximité aux habitants et entreprises du Pilat Rhodanien et de faciliter les démarches administratives, de garde d'enfants, de projets professionnels...

- Commission Biodiversité (Parc Naturel du Pilat) :

M. Wetta explique qu'il a été question de faire un point sur les actions du Parc en matière de biodiversité (pointage notamment sur la disparition de certaines espèces).

12-Questions diverses

A/ dissimulation des réseaux secs aux Agnettes

Une réunion technique Commune/Siel/Serpollet se tiendra le 28 mai.

Une réunion d'information sur les travaux pour les riverains se déroulera mardi 17 juin à 18h en mairie de Vérin. Un courrier sera personnellement adressé aux habitants concernés.

B/ vidéoprotection

Les dossiers d'autorisation en préfecture ont été déposés. Nous sommes en attente d'une commission où ces dossiers seront présentés.

C/ proposition de nom et gestion du lieu

Les bénévoles de la bibliothèque ont réfléchi pour proposer des noms pour la future bibliothèque. Le conseil municipal souhaite approfondir la réflexion sur cet espace partagé et en reparlera avec les bénévoles.

La gestion du futur espace partagé sera réalisée par la secrétaire de mairie (par ex : tenue du planning).

E/ coup de pouce climat

Le parc du Pilat propose aux communes de bénéficier de travaux d'une vingtaine d'étudiants en Master 2 concernant l'adaptation de la commune aux changements climatiques. La commune, si elle est sélectionnée pour ce projet, s'acquittera d'une participation de 150 € et devra désigner un élu référent. M. Marron se propose de tenir ce rôle.

F/ repas de la commune

Exceptionnellement, le repas de la commune a eu lieu à la salle des fêtes des Poizolles samedi 26 avril avec le traiteur 4S. Cette formule a été très appréciée par les participants.

G/ label UNESCO

Une réunion s'est tenue à Lyon, organisée par l'association « de Rhône en vignes, culture en partage de Vienne à Valence » sous l'égide de la région Auvergne-Rhône-Alpes visant l'inscription du territoire de Vienne à Valence (qui accueille 8 appellations des côtes-du-Rhône septentrionales) sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

H/ Permanence Sylvie BONNET

La députée de notre circonscription, Sylvie Bonnet viendra à la rencontre des habitants le jeudi 5 juin à 14h30 en mairie de Verin pour un moment d'échanges lors d'une permanence délocalisée dans notre commune.

I/ récupérateur d'eau

Mme Chareyre propose d'étudier la possibilité d'installer un récupérateur d'eau pluviale à la salle des fêtes.

J/ végétation gênante

Mme Chareyre nous fait remonter que la végétation gène la circulation des voitures rue Jean-Jacques Rousseau. Le nécessaire sera ou a été déjà fait.

K/entretien muret

Mme Mariani nous indique qu'il y a lieu d'entretenir un petit muret en pierre le long d'une maison dans le bourg. Le nécessaire sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06
Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 2 juin 2025

**Madame le Maire,
Valérie PEYSELON**

**Monsieur le secrétaire de séance,
Jean-François CROUZET**

